

7^{ème} RANDO DES 4L

REGLEMENT

Le TARN AUTO RETRO organise le **Dimanche 13 octobre 2019** la 7^{ème} Rando des 4L.

Balade de 4L uniquement.

Le nombre de participants est limité à 50 voitures.

La date limite d'inscription est le vendredi 4 octobre 2019.

Parcours de 160 km environ au tiroir.

Respect des règles du code de la route et de la circulation routière conforme à la réglementation décrite dans le décret 2006 du 16/05/2006.

DEROULEMENT DE LA BALADE

Départ de la Rando des 4 L :

CFPR FOUILLEUL 40 Route de Naves 81100 CASTRES

A partir de 7h45 : vérification des documents (permis de conduire conducteur, carte verte d'assurance, carte grise, contrôle technique du véhicule)
Tout bruit excessif de l'échappement entrainera un refus de départ.

8H15 : Briefing obligatoire pour tous les participants.

8H30 : Départ de Castres, du premier véhicule pour une étape de **100km**.

13H00 : Repas.

14H30 : Départ pour la 2^{ème} étape de **60km**.

17H00 : Arrivée de la balade Chez MARIO Route de Mazamet 81090 VALDURENQUE

PARTICIPATION

Le montant de la participation est fixé à 60€ pour un équipage composé de 2 personnes.
Chèque libellé au nom de TARN AUTO RETRO

Les droits de participation comprennent :

2 plaques de la manifestation, le carnet de route et le repas pour les 2 membres de l'équipage.

Repas supplémentaires 20€

SECURITE

Pour tout participant à la 7^{ème} Rando des 4 L, la sécurité est le point capital de la balade. N'oublions pas que vous circulez sur des routes normalement ouverte à la circulation et régies par le code de la route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route. Ceci n'est pas une compétition.

REGLES DE BONNES CONDUITE

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation. Journée placée sous le signe de la convivialité.

COMPORTEMENT

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

ASSURANCE

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la balade.

Il en va de même pour les vols de bagages et matériels demeurant en permanence sous votre responsabilité.

Les participants doivent être en règles avec leur assurance (police à jour).

Pour ce qui est du parcours, le participant à la 7^{ème} Rando des 4 L renonce expressément pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, proche parents, conjoints, enfants et ses assureurs à tout recours contre :

A : l'organisation de la 7^{ème} Rando des 4 L et ses responsables ou ayant droits.

B : Toute personne ou aide bénévole ou chargé de mission ou ayant un lien avec l'organisation du passage de la balade.

C : Les assureurs des personnes ou organisation visé des points A et B ci avant pour tout dommage qu'il subirait au cours de l'utilisation du parcours, cet article est valable pour tout dommage matériel ou corporel même grave. Le présent abandon de recours concernant également ses ayants droits ou héritiers ascendants assureurs.

La 7^{ème} Rando des 4 L est une balade avant tout et sans esprit de compétition !!